

LETTRE DE CONSULTATION

NOM DE L'ETABLISSEMENT ACHETEUR : **COLLEGE LE CASTILLON (LES PIEUX)**

POUVOIR ADJUDICATEUR : Stéphane LOISEL, Principal du Collège

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Alexandra ROY, Adjointe-gestionnaire (administratif)

Mireille SAUVEY, Secrétaire d'intendance (technique)

TELEPHONE :

02 33 52 45 46

02 33 52 04 71

ADRESSE ELECTRONIQUE :

Int.0501220e@ac-normandie.fr

secretariat-intendance.0501220e@ac-caen.fr

OBJET DU MARCHÉ :

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DU COLLEGE LE CASTILLON DES PIEUX

Madame, Monsieur,

Le Collège Le Castillon vous sollicite pour l'achat de la **VIANDE DE BOUCHERIE** dans la cadre de la fourniture des denrées alimentaires nécessaires à la préparation des repas de la restauration scolaire proposée aux élèves et personnels du collège.

À cet effet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le document intitulé
« Marché simplifié »

Valant :

Acte d'engagement

Et

Cahier des Clauses Particulières (administratives et techniques)

Je vous invite à me retourner ce document, signé et accompagné des pièces demandées.

Modalité de transmission de votre offre :

*Par voie dématérialisée via l'AJI ou aux adresses électroniques indiquées ci-dessus

ou

*Par voie postale, au 21 rue des Ecoles, 50 340 Les Pieux

ou

*Par dépôt en mains propres, contre récépissé, à la même adresse.

Date et heure limite de dépôt des offres :

MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021, 11h30

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Alexandra ROY

Adjointe-gestionnaire

Partie à compléter par le candidat

NOM DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE DE L'ENTREPRISE :

NUMERO DE SIRET :

NOM DU REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE :

NOM DE L'INTERLOCUTEUR DANS LE CADRE
DU MARCHE :

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Table des matières

<i>A. Clauses administratives</i>	3
1) FORME DU MARCHE ET TYPE DE PROCEDURE	3
2) ALLOTISSEMENT ET DETAIL DES LOTS	3
3) MONTANT ET DUREE DU MARCHE	3
4) DOCUMENTS APPLICABLES	3
5) PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	3
6) CRITERES DE CHOIX	3
7) PRIX DU MARCHE	4
8) VARIANTES	4
9) COMMANDE	4
10) FACTURATION	4
11) CONDITIONS DE LIVRAISON	5
12) PENALITES DE RETARD	5
13) RESILIATION	5
<i>B. Clauses techniques</i>	5
14) CONTEXTE	5
15) REGLEMENTATION	6
16) DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRODUITS	6
17) BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES	6
18) SIGNATURE DU REPRESENTANT DU FOURNISSEUR	7
19) SIGNATURE DU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR	7
20) NOTIFICATION DU MARCHE	7

A. CLAUSES ADMINISTRATIVES

1) FORME DU MARCHÉ ET TYPE DE PROCEDURE

Marché A Procédure Adaptée.
Marché à bon de commande

2) ALLOTISSEMENT ET DETAIL DES LOTS

Le présent marché n'est pas alloti.

3) MONTANT ET DUREE DU MARCHÉ

La consommation des produits du marché du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021 a été de 5 220€ TTC.

Ce marché prendra effet à compter du **01/01/2022** jusqu'au **31/08/2023**, soit **18 mois**.

4) DOCUMENTS APPLICABLES

Le cahier des clauses administratives pour les fournitures courantes et les services (CCAG- FCS) en vigueur à la date d'établissement du présent marché est applicable.

5) PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Le marché sera constitué des pièces suivantes :

- Le présent marché valant acte d'engagement du fournisseur et cahier des clauses particulières ; Il sera signé par le représentant du fournisseur et par le représentant du pouvoir adjudicateur (représentant de l'établissement)
- Le bordereau des prix unitaires renseigné par le fournisseur
- Tout document remis par le fournisseur (dont le mémoire technique)
- L'attestation fiscale du fournisseur
- L'attestation sociale du fournisseur

6) CRITERES DE CHOIX

Qualité des produits	50%
Prix proposé	30%
Dimension environnementale, Circuits Courts de Commercialisation, Qualité des conditions de livraison et de service	20%

La dimension environnementale est jugée à partir d'exemples tels : utilisation des emballages recyclés, l'absence de suremballage inutile, la prise en charge des emballages par les fournisseurs, l'obtention de labels et de certifications, le type d'agriculture, la saisonnalité des produits, les délais entre la récolte et la livraison, le bien-être animal, ...

Les Circuits Courts de Commercialisation sont jugés à partir d'exemples tels : le nombre d'intermédiaire, la distance parcourue entre le lieu de production et le lieu de livraison, ...

La qualité des conditions de livraison et de service est jugée à partir d'exemples tels : délais requis pour passer les commandes, délais de livraison, fréquence des livraisons proposées, montant du franco de port, réactivité face à une commande urgente, fiabilité des livraisons, capacité à effectuer des livraisons le

lendemain des jours fériés, relationnel avec le commercial, suivi des litiges, proposition d'un catalogue promotionnel ou pourcentage de remise sur les produits du candidat hors marché, ...

7) PRIX DU MARCHÉ

Les prix appliqués sont les prix figurant dans le bordereau des prix unitaires renseigné par le candidat.

Au 1^{er} janvier 2023, les prix pourront être révisés.

La formule de révision des prix adoptée doit être indiquée et explicitée. En l'absence d'éléments relatifs à la révision des prix dans l'offre du candidat, le prix des prestations sera considéré comme ferme durant toute la durée d'exécution du contrat (soit 18 mois).

Le Titulaire du marché s'engage à notifier son nouveau prix à l'établissement, avec un préavis de 2 mois avant la date prévue pour l'application de l'actualisation (soit le 1^{er} novembre 2022).

Clause de sauvegarde : le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de résilier sans indemnité le présent marché, dans un délai d'1 mois après réception des nouveaux tarifs, si l'augmentation annuelle moyenne était supérieure à 1.5% par an.

8) VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

9) COMMANDE

Les commandes seront émises au fur et à mesure des besoins sous forme de **courriers électroniques** à l'adresse communiquée par le candidat retenu.

Chaque courrier électronique précisera :

- La désignation des produits commandés
- La quantité commandée
- La date de livraison demandée
- Le prix unitaire (si produit hors marché)

10) FACTURATION

Les factures seront libellées au nom de l'établissement et seront transmises au service via la plateforme CHORUS.

Les factures devront contenir au minimum les mentions suivantes :

- Identification du fournisseur
- Numéro de SIRET du fournisseur
- IBAN du fournisseur
- Désignation des produits livrés
- Quantité livrée
- Date de livraison
- Prix unitaires hors taxes (HT)
- Prix unitaires toutes taxes comprises (TTC)
- Montant total HT
- Montant total TTC

11) CONDITIONS DE LIVRAISON

Lieux et horaires de livraison

Les livraisons seront effectuées aux lieux et horaires suivants :

Cuisine du collège (portail près des conteneurs de tri sélectif de la commune), 21 rue des Ecoles
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
6h45-11h00

Le non-respect des jours et horaires de livraison devra impérativement être signalé à la personne suivante :
Mireille SAUVEY, secrétaire d'intendance, 02 33 52 04 71, à partir de 7h30.

A défaut, le collège se réserve le droit de refuser la livraison.

Réception

Les opérations de déchargement sont à la charge du fournisseur. Le personnel chargé du transport et des opérations de déchargement devra respecter les règles d'hygiène appropriées au type de denrées livrées.

Admission

Les opérations de vérifications quantitatives et qualitatives seront effectuées sur le lieu de la livraison en présence de la personne chargée du transport et du personnel du collège chargé de la réception.

En cas d'anomalie, la personne chargée de la réception signalera l'anomalie constatée à la personne chargée du transport et établira un rapport écrit d'anomalie qui sera transmis au représentant du fournisseur. Le cas échéant, le rapport pourra comporter des demandes d'actions correctives qui devront être prises en compte par le fournisseur.

En cas d'anomalie entraînant le refus des produits livrés, le fournisseur prendra à sa charge le retrait et le remplacement des produits défectueux dans les plus brefs délais.

12) PENALITES DE RETARD

Par dérogation, les pénalités prévues à l'article 14 du cahier des clauses administratives CCAG – FCS ne seront pas appliquées.

En revanche, tout retard sera enregistré et desservira le candidat pour les marchés ultérieurs.

13) RESILIATION

Les dispositions du cahier des clauses CCAG-FCS s'appliquent.

B. CLAUSES TECHNIQUES

14) CONTEXTE

Ce marché concerne l'achat de **VIANDES DE BOUCHERIE** dans la cadre de la fourniture des denrées alimentaires nécessaires à la préparation des repas de la restauration scolaire proposée aux élèves du collège Le Castillon situé sur la commune des Pieux.

Le nombre de repas servis est de 400 en moyenne par jour répartis en fonction du calendrier scolaire des élèves.

15) REGLEMENTATION

Les produits proposés doivent répondre à toutes les spécifications énoncées dans les lois et les décrets se rapportant aux denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine et applicables pendant la période d'exécution du marché. Ils doivent être en tous points conformes à la réglementation en vigueur les concernant et prévus par les différents textes (Code de la consommation, règlement européen, loi française, code des usages, normes AFNOR).

16) DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRODUITS

La *qualité des produits* est évaluée à partir des fiches techniques transmises.

Les fiches techniques de tous les produits présents au marché sont attendues. En cas d'absence de fiches techniques, le candidat décrit son mode de production et tout autre élément utile au jugement de son offre.

Seront uniquement retenues des viandes fraîches issues des circuits courts de commercialisation.

Seront valorisés les produits bénéficiant des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou des mentions valorisantes suivants :

- Label rouge
- Appellation d'origine (AOC/AOP)
- Indication géographique (IGP)
- Spécialité traditionnelle garantie (STG)
- Mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE)
- Mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme » (concerne la viande de gros bovins de boucherie et la viande de porc fermières bénéficiant du SIQO Label Rouge)
- Produits issus d'une exploitation bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2 (certification par organisme indépendant accrédité obligatoire)
- Produits « équivalents » aux produits bénéficiant de ces signes, mentions, écolabels ou certifications. L'équivalence sera appréciée à partir des preuves apportées par le candidat.

Dans une moindre mesure, seront également valorisés :

- Les produits issus du commerce équitable
- Les produits obtenus dans le cadre de projets alimentaires territoriaux (PAT)

17) BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

<i>Partie renseignée par l'acheteur</i>		<i>Partie renseignée par le fournisseur</i>	
Articles	Description	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC

SE REFERER AU TABLEUR JOINT

18) SIGNATURE DU REPRESENTANT DU FOURNISSEUR

A, le

Cachet et signature du représentant de l'entreprise

19) SIGNATURE DU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Est accepté le présent marché pour un montant maximum de euros HT.

Arrêté en lettres à :

..... euros H.T.

A, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur

20) NOTIFICATION DU MARCHE

Ce marché est notifié le :